



ACTUALITÉS
du DROIT belge

RTBF

Boulevard Auguste Reyers, 52
1044 Schaebeek

A l'attention du Président du Conseil
d'Administration, Monsieur Jean-François **RASKIN**

A l'attention de l'Administrateur Général du
Comité de Direction, Monsieur Jean-Paul
PHILIPPOT

A l'attention du Rédacteur en Chef

Bruxelles, le 14 mars 2018
Envoi par email : rtbf.info@rtbf.be
Envoi par recommandé

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,
Monsieur l'Administrateur Général du Comité de Direction,

Concerne: Organisation d'une émission portant sur les dangers des compteurs électriques communicants en Belgique et diffusion dans les chaînes de radio locales dans tout le pays en Belgique.

En ma qualité de Rédacteur en Chef de la Maison d'Éditions juridiques Actualités du Droit Belge, j'ai été interpellé par plusieurs de nos lecteurs suite à l'annonce du Ministre wallon de l'énergie, Monsieur Jean-Luc CRUCKE (MR) de vouloir déployer des compteurs électriques communicants dans toutes les habitations wallonnes.

Après avoir analysé le dossier dans toutes ses coutures, nous avons constaté que le déploiement des compteurs communicants en Belgique pose clairement et objectivement des difficultés juridiques au regard des libertés et droits fondamentaux garantis par la Constitution et la Convention Européenne des Droits de l'Homme comme

ACTUALITÉS du DROIT belge s.p.r.l.

Bld Saint-Michel, 28 bte 19
B - 1040 Bruxelles

Contact ■

Tél. +32 (0)2 534 00 23
Fax +32 (0)2 534 00 28
info@actualitesdroitbelge.be
www.actualitesdroitbelge.be

Informations financières ■

IBAN : BE23 7350 3586 1591
BCE - TVA : 0550 566 654

- la protection de la santé liée au droit à la vie,
- le droit au respect de la vie privée et familiale,
- l'interdiction de la torture (Notamment pour les électro-hypersensibles).

Par ailleurs, le déploiement de ces compteurs communicants pose également des difficultés juridiques au regard de plusieurs législations particulières dont

- celles relative à la protection des consommateurs,
- celles relative à la protection des données à caractère personnel.

Or, ce projet de déploiement des compteurs communicants a été débattu dans les différentes assemblées parlementaires et ce, depuis près de 10 ans sans que le citoyen soit au courant des dangers (à tous les niveaux) que ces compteurs communicants comportent mais aussi du coût financier que cela va engendrer pour le citoyen qui sera seul à passer à la caisse sans qu'il en soit informé. Le montant total peut être estimé entre **3 à 5 MILLIARD d'euros.**

Ce qui me choque, en tant que citoyen, c'est que personne n'est au courant de rien à cet égard et encore moins sur la dangerosité de ces compteurs pour les citoyens alors que cela fait près de 10 ans que les parlementaires en discutent au sein des parlements régionaux belges.

J'ai tenté de comprendre pourquoi personne n'est au courant de ce danger sanitaire. J'ai consulté notamment la plate-forme de la RTBF pour voir ce qui a été rédigé à ce sujet. En tant que professionnel du droit, je ne vous cache pas avoir été surpris de retrouver en 10 ans de temps, environ 5 articles (sous toutes réserves) dont le contenu est particulièrement lacunaire objectivement (sous l'angle juridique notamment). Par ailleurs, la lecture de ces articles m'ont donné l'impression de lire des faits divers (sans importance que l'on voit souvent à la télévision).

Vous comprendrez aisément non seulement ma frustration de n'avoir aucune information de qualité au regard du sujet des compteurs communicants en Belgique mais aussi mon grand étonnement que personne ne soit au courant de la problématique desdits compteurs alors que ce ne sont pas les moyens financiers de la RTBF qui manquent lorsqu'on sait que le montant annuelle alloué par la Fédération Wallonie- Bruxelles à la RTBF pour informer le citoyen est de **224 MILLIONS d'euros par AN.**

Je n'ai appris l'existence de ces fameux compteurs communicants qu'en janvier 2018 par l'interpellation de plusieurs de nos lecteurs qui sont électro-hypersensibles.

Il vous suffit de faire un sondage au sein de la population pour vous rendre compte que, peut-être, une personne sur 200 a entendu vaguement parler d'un certain compteur dit "intelligent" qui n'a rien d'intelligent ; terme créé de toute pièce par des lobbyistes pour aider le politique à endormir le citoyen avant de passer à la caisse.

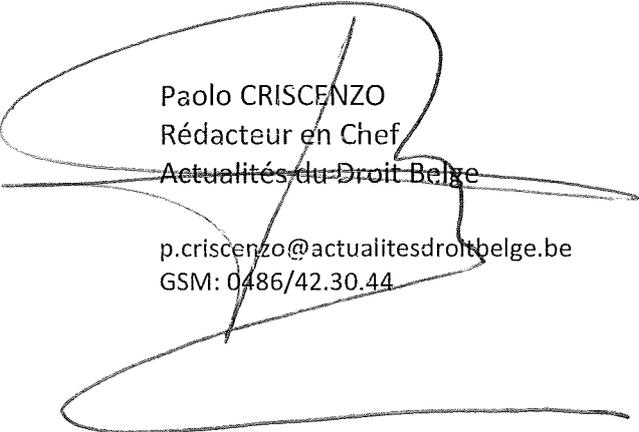
C'est la raison pour laquelle j'ai lancé une pétition sur la plate-forme www.actualitesdroitbelge.be pour s'opposer fermement au déploiement de ces compteurs communicants en Belgique. Nous avons récolté à ce jour plus de 4000 signatures. Je vous invite à lire notre pétition afin que vous puissiez comprendre pourquoi les articles sur le sujet rédigés par certains de vos journalistes ne comportent aucun élément informatif permettant à vos lecteurs de se faire une opinion objective et sérieuse de ce sujet très complexe.

Pour toutes ces considérations, nous (Tous les signataires de la pétition) demandons à la RTBF qu'un **débat public** soit organisé afin que les citoyens puissent se forger une opinion claire et prise de ces compteurs communicants.

Nous aimerions que soient présents lors du débat, les trois Ministres régionaux de l'Énergie, l'auteur de la pétition publiée sur Actualités du Droit Belge (pour une approche juridique), un ingénieur civil en électro-mécanique (pour une approche technique quant au fonctionnement précis de ces compteurs communicants) et un médecin spécialisé à la matière (pour une approche médicale).

Afin que vous puissiez juger **objectivement** de l'importance de notre demande, je vous propose qu'une rencontre soit organisée avec le Rédacteur en chef de la RTBF et l'Administrateur Général du Comité de Direction, Monsieur Jean-Paul **PHILIPPOT**.

Dans l'attente de vous lire prochainement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Monsieur l'Administrateur général du Comité de Direction, mes sincères considérations les plus distinguées.



Paolo CRISCENZO
Rédacteur en Chef
Actualités du Droit Belge

p.criscenzo@actualitesdroitbelge.be
GSM: 0486/42.30.44